



**PRÉFET
DE LA MOSELLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Cabinet du préfet
Direction des sécurités**

Metz, le 10 juillet 2020

Service interministériel de défense
et protection civile

Affaire suivie par : Isabelle BOULANGER
Tél : 03 87 34 87 82
E-mail : isabelle.boulanger@moselle.gouv.fr

Le préfet de la Moselle

à

Mesdames et Messieurs les Maires
du Département de la Moselle


Objet : Reconnaissance de l'état de catastrophes naturelles

P. J. : arrêté du 17 juin 2020 publié le 10 juillet 2020

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que votre commune n'a pas été reconnue par arrêté du 17 juin 2020 publié au journal officiel le 10 juillet, en état de catastrophes naturelles pour les mouvements de terrain différentiel consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols.

Un communiqué de presse sera diffusé ce jour par la préfecture.

Pour le préfet et par délégation,
Le sous-préfet, directeur de cabinet



Olivier GIROD

Copie pour information :

Madame et Messieurs les sous-préfets d'arrondissement